



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2019
Date de publication de la convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 1^{er} octobre 2019

Secrétaire de séance : Pascal ROUSSEL

Ouverture de la séance à 18h00 : Nombre de membres : 221
 Nombre de présents : 167
 Nombre de votants : 188

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 :
Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Information sur le lancement d'une démarche de Projet Alimentaire Territorial :

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° DEL2019_093

OBJET : Modification n° 9 de la composition des commissions thématiques

Nombre de membres : 221

18h37

Nombre de votants : 188

Pour : 177 - Contre : 1 - Abstentions : 10

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour remplacer Monsieur Daniel CUNY par Monsieur Bruno FRANCOISE au sein des commissions « Finances » et « Aménagement de l'espace » en tant que titulaire.

Délibération n° DEL2019_094

OBJET : Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Presqu'île Habitat - désignation des représentants

Nombre de membres : 221

18h40

Nombre de votants : 188

Pour : 161 - Contre : 6 - Abstentions : 21

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer** à 23 le nombre de conseillers au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Presqu'île Habitat,
- **Désigner** pour sieger au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Presqu'île Habitat :
 - les conseillers communautaires suivants :
Monsieur Frédéric BASTIAN
Monsieur Sébastien FAGNEN
Madame Carole GOSSWILLER
Monsieur Ralph LEJAMTEL
Monsieur Jean-Pierre LEMYRE
Monsieur Daniel LERECULEY
 - les personnes qualifiées suivantes :
Madame Justine ANQUETIL
Madame Marie-Claire BAUDIN (élue de la commune de Cherbourg-en-Cotentin)
Monsieur Michel CHARLES
Monsieur Jean-Marc HENNEBAUT (élu de la commune de Cherbourg-en-Cotentin)
Madame Myriam MARWAN
Madame Claire MOREL
Madame Odette TOLLEMER
 - le représentant des associations d'insertion ou du logement des personnes défavorisées
Madame Nadège CHARNEAU (Foyer des Jeunes Travailleurs).

Délibération n° DEL2019_095 A

OBJET : Nouvel Institut Universitaire de Technologie (IUT) Grand Ouest Normandie - désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 18h45

Nombre de votants : 188

Pour : 165 - Contre : 7 - Abstentions : 16

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Désigner** en son sein 1 représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Institut de l'IUT Grand Ouest Normandie, à savoir :
 - Monsieur David MARGUERITTE, Titulaire,*
 - Madame Claudine SOURISSE, Suppléante.

** Erreur de plume modifiée le 21/10/2019.*

Délibération n° DEL2019_096

OBJET : Rentrée universitaire 2019/2020 - Equipement en cuisinettes de logements pour étudiants - Octroi d'une subvention à Presqu'île Habitat

Nombre de membres : 221 18h46

Nombre de votants : 188

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 5

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser** l'attribution à Presqu'île Habitat d'une subvention au titre de la rentrée 2019-2020 s'élevant à 15 000 €,
- **Dire** que la dépense sera imputée au compte 204172 enveloppe n°75212,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention financière précisant notamment les modalités de versement.

Délibération n° DEL2019_097

OBJET : Proposition d'exemption aux obligations de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) des communes de Bricquebec-en-Cotentin et de La Hague

Nombre de membres : 221 18h52

Nombre de votants : 188

Pour : 154 - Contre : 5 - Abstentions : 29

Le conseil communautaire a délibéré pour valider la proposition d'exemption aux obligations de la loi SRU des communes de Bricquebec-en-Cotentin et de la Hague.

Délibération n° DEL2019_098

OBJET : Signature de la convention financière 2019 du contrat de ruralité

Nombre de membres : 221

18h56

Nombre de votants : 188

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 5

Le conseil communautaire a délibéré pour autoriser le Président, le Vice-président ou le conseiller délégué à signer la convention financière 2019 du contrat de ruralité ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Délibération n° DEL2019_099

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un atelier de traitement de surfaces présentée par la SAS HYDROCHEM - ZAE de BENECCERE

Nombre de membres : 221

19h03

Nombre de votants : 188

Pour : 177 - Contre : 2 - Abstentions : 9

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale** présentée par la société Hydrochem SAS pour l'exploitation d'un Atelier de Traitement de Surface des métaux sur la Zone d'Activité Economique de Bénécère, commune de Cherbourg-en-Cotentin ,
- **Prendre acte de la cession** du lot n°1 de la zone d'activité économique de Bénécère, commune de Cherbourg-en-Cotentin d'une surface de 7480 m² par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et donner son accord ,
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment signer tout acte notarié.

Délibération n° DEL2019_100

OBJET : Zone d'activité économique de Bréquecal - Acquisitions de terrains auprès de l'EPF de Normandie et de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 221

19h05

Nombre de votants : 188

Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 11

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Acquérir** de l'EPF DE NORMANDIE les parcelles désignées ci-dessus d'une surface totale de 2ha 86a 66ca, moyennant le prix, toutes taxes comprises, de CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES (197 204,81 €) et auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,

- **Acquérir** de la Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN les trois parcelles susvisées, d'une superficie totale de 18 196 m² moyennant le prix, toutes taxes comprises, de SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (72 784,00 €) et auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,

- **Dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses au budget annexe 11, compte 6015, ligne de crédit n°6601,

- **Dire** que le Président, le Vice-président ou le conseiller délégué sont autorisés à signer tout acte et toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Délibération n° DEL2019_101

OBJET : Extension de la zone d'activité économique des Fourches - Acquisitions de terrains de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 221 19h08

Nombre de votants : 188

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 10

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Acquérir** de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin les parcelles susvisées moyennant le prix de TROIS CENT CINQ MILLE ET SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (305.670,00 €) conformément à l'avis du Domaine, auquel il convient d'ajouter les frais d'acte ,

- **Dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses au budget principal, compte 2111, ligne de crédit n°77175.

Délibération n° DEL2019_102

OBJET : Aides à l'immobilier d'entreprises et au foncier d'activité - Modification du règlement d'intervention communautaire

Nombre de membres : 221 19h12

Nombre de votants : 188

Pour : 187 - Contre : 0 - Abstention : 1

Le conseil communautaire a délibéré pour adopter le nouveau règlement d'intervention joint à la délibération.

Délibération n° DEL2019_103

OBJET : Prime à l'achat - Vélos à assistance électrique

Nombre de membres : 221 19h40

Nombre de votants : 188

Pour : 161 - Contre : 1 - Abstentions : 26

Le conseil communautaire a délibéré pour instaurer la prime à l'achat pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique selon les conditions prédéfinies dans la délibération et pour inscrire les sommes correspondantes à cette aide sur le budget transports, Idc 4252.

Délibération n° DEL2019_104

OBJET : Dépénalisation du stationnement payant - Convention de reversement du forfait post-stationnement

Nombre de membres : 221 19h42

Nombre de votants : 188

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 9

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** la convention de reversement du Forfait Post Stationnement à conclure avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer la convention, ainsi que tous documents y afférant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Délibération n° DEL2019_105

OBJET : Demande de prorogation des délais pour le dépôt du Schéma directeur d'accessibilité - agenda accessibilité programmée (SD'AP) relatif à la mise en accessibilité des services de transports publics de voyageurs sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 19h46

Nombre de votants : 188

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 7

Le conseil communautaire a délibéré pour demander une prorogation du délai de dépôt du Schéma directeur d'accessibilité - agenda accessibilité programmée (SD'AP) relatif à la mise en accessibilité des services de transports publics de voyageurs sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin en raison des difficultés administratives liées à la création de la Communauté d'agglomération et au transfert de compétences en découlant.

Délibération n° DEL2019_106

OBJET : Rapport annuel 2018 - délégation transports publics urbains

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire des transports publics urbains pour l'exercice 2018, annexé à la délibération.

Délibération n° DEL2019_107

OBJET : Classement de l'Office de Tourisme en 2ème catégorie

Nombre de membres : 221

20h03

Nombre de votants : 188

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver la demande de classement de l'Office de Tourisme du Cotentin en catégorie II et pour autoriser le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à adresser la délibération et le dossier à Monsieur le Préfet de Département.

Délibération n° DEL2019_108

OBJET : Rapport annuel 2018 - Délégation SPL Tourisme

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2018.

Délibération n° DEL2019_109

OBJET : Participation à la protection sociale complémentaire - santé

Nombre de membres : 221

20h09

Nombre de votants : 188

Pour : 168 - Contre : 1 - Abstentions : 19

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adopter** le principe d'une participation de la CAC au financement des garanties de protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **Porter** son choix sur la procédure de labellisation pour la santé,
- **Décider** de fixer le montant mensuel de participation de la façon suivante :
 - o Agent : 27 €
 - o Conjoint : 9 €
 - o Enfant : 5,50 € (par enfant).

Délibération n° DEL2019_110

OBJET : Participation à la protection sociale complémentaire - Prévoyance

Nombre de membres : 221

20h10

Nombre de votants : 188

Pour : 169 - Contre : 1 - Abstentions : 18

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adopter** le principe d'une participation de la CAC au financement des garanties de protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **Porter** son choix sur la procédure de labellisation pour le risque prévoyance.
- **Décider** de fixer le montant mensuel de la participation à 15 € pour l'agent étant précisé que cette participation n'est pas cumulable avec la participation employeur pour le risque santé.

Délibération n° DEL2019_111

OBJET : Régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - Révision

Nombre de membres : 221 20h13

Nombre de votants : 188

Pour : 154 - Contre : 1 - Abstentions : 33

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Instaurer** un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein de la Communauté d'agglomération, selon les modalités définies dans la délibération ;
- **Décider de maintenir** les montants actuels de régime indemnitaire perçus par les agents qui bénéficient d'un régime indemnitaire plus important que le montant de référence déterminé pour leur grade dans la délibération selon les modalités définies à l'article 2 du Titre VIII ;
- **Décider** que conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés : Le R.I.F.S.E.E.P suivra le sort du traitement en cas de maladie ordinaire ou de congé pour accident de service, Durant les congés annuels, le congé pour maternité ou pour adoption, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le RIFSEEP sera maintenu intégralement. En cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, le R.I.F.S.E.E.P. sera maintenu selon les modalités définies à l'article 2 du Titre VIII.
- **Autoriser** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent selon les principes énoncés ci-dessus ;
- **Prévoir et inscrire** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;
- **Dire** que les dispositions du présent régime prendront effet au 1er octobre 2019.

Délibération n° DEL2019_112

OBJET : Révision du règlement applicable aux agents d'astreinte

Nombre de membres : 221 20h15

Nombre de votants : 188

Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 15

Le conseil communautaire a délibéré pour adopter la révision du règlement applicable aux agents d'astreinte et pour préciser que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 dépenses de personnel, article 64148 autres indemnités.

Délibération n° DEL2019_113

OBJET : Modification du tableau des emplois

Nombre de membres : 221 20h20

Nombre de votants : 188

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 9

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux (animateur territorial, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	PP Douve Divette - conseiller technique service commun petite enfance
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (éducateur de jeunes enfants de seconde classe, éducateur de jeunes enfants de première classe, éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle)	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux - chef d'équipe centre multi-accueil Flamanville
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	17h10/35h	Ouverture	PP Les Pieux - opérateur temps midi 3
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial,	1	16h25/35h	Ouverture	PP Les Pieux - opérateur temps midi 23

adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)				
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe)	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux - conseiller technique assistant d'enseignement artistique PP Les Pieux 17
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux - agent d'accueil pôle ressources CTC Les Pieux 3
Adjoint technique territorial	1	31h/35h	Modification temps de travail	PP Région Montebourg – agent polyvalent des écoles
Adjoint technique principal 2ème classe	1	TC	Ouverture	
Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	Ouverture	Bassin Vallée de l'Ouve - chef d'équipe accueil
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	Ouverture	entretien bassin Vallée de l'Ouve
Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	TC	Ouverture	Bassin Vallée de l'Ouve - agent piscine bassin Vallée de l'Ouve
Adjoint administratif de 2ème classe	1	TC	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve - agent d'accueil
Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	15h15/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve - agent technique
Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique territorial, adjoint	1	TC	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve - agent de maintenance des bâtiments communs

technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)				
Agent de maîtrise	1	TC	Ouverture	
Ingénieur territorial principal	1	TC	Ouverture	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation - chargé de projets programme Leader et accompagnement aux porteurs de projets
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	
Attaché territorial principal	1	TC	Ouverture	
Attaché territorial	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	Pôle Stratégie et Développement Territorial - assistant administratif et comptable CRAF
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction Moyens Généraux - mécanicien
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DCE - conseiller technique assistance eau potable laboratoire analyses
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	DCE - agent d'exploitation 2 eau potable Cherbourg 3
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique	1	TC	Ouverture	DDMA - agent de collecte sur le secteur Nord.

principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)				
---	--	--	--	--

- **Dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie A (ingénieur territorial, ingénieur principal, éducateur de jeunes enfants de seconde classe, éducateur de jeunes enfants de première classe, éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle) et B (animateur territorial, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1^{re} classe, rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1^{re} classe) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **Arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération,
- **Dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2019.

Délibération n° DEL2019_114

OBJET : Rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2019

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'évaluation de la CLECT du 12 septembre 2019.

Délibération n° DEL2019_115

OBJET : Révision des attributions de compensation libres 2019

Nombre de membres : 221

21h03

Nombre de votants : 187

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 3

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adopter** la révision des attributions de compensation libres des communes concernées pour 2019, telles qu'elles sont présentées en annexe de la délibération,
- **Autoriser** le Président ou le Vice-président délégué à transmettre à chaque commune concernée le montant individuel de son AC libre.

Délibération n° DEL2019_116

OBJET : DM2 Budget principal et budget Services Communs DM1 Budgets Annexes 04 – Actions commerciales tourisme ; 05 – Assainissement TTC ; 06 -Cinéma ; 08 – Développement économique locations M4 ; 09 – Eau ; 10 - Assainissement HT ;11 – Développement économique vente ; 12 – Développement économique locations M14 ;

Nombre de membres : 221 21h10

Nombre de votants : 187

Pour : 187 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** la décision modificative n°2/2019 du budget principal
- **Approuver** la décision modificative n°1/2019 des budgets annexes
04 – Actions commerciales tourisme ;
05 – Assainissement TTC ;
06 -Cinéma ;
08 – Développement économique locations M4 ;
09 – Eau ;
10 - Assainissement HT ;
11 – Développement économique vente ;
12 – Développement économique locations M14 ;
- **Approuver** la décision modificative n°2/2019 du budget annexe 17 « services communs »
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires
- **Autoriser** le reversement de la part PESL 2018 (40 165 €) aux communes bénéficiaires indiquées dans la convention
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers « subventions AESN – nouvelle convention 2019 » sur le budget 10 – assainissement collectif N°458140 et 458240.

Délibération n° DEL2019_117

OBJET : Rectification du FPIC 2017

Nombre de membres : 221 21h17

Nombre de votants : 187

Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 11

Le conseil communautaire a délibéré pour prendre à sa charge la révision négative du FPIC 2017 des communes de La Hague et de Flamanville dans leur totalité, pour un montant global de 23 870 €.

Délibération n° DEL2019_118

OBJET : Rapport annuel des délégués 2018 - eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA le Cotentin

Nombre de membres : 221

21h25

Nombre de votants : 184

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstention : 1

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** les rapports annuels des délégués pour la compétence de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour les territoires gérés en délégation de service public sur le territoire de la CA le Cotentin.

- **Dire que** ces documents seront transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public, conformément aux dispositions en vigueur.

Délibération n° DEL2019_119

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2018 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la CA le Cotentin

Nombre de membres : 221

21h26

Nombre de votants : 184

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour les territoires gérés par la CA le Cotentin.

- **Dire que** ces documents seront transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public, conformément aux dispositions en vigueur.

Délibération n° DEL2019_120

OBJET : Tarifs 2019 des services d'eau et d'assainissement collectif – La Saire

Nombre de membres : 221

21h28

Nombre de votants : 184

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver les tarifs des services eau potable et assainissement collectif pour le territoire du Pôle de Proximité de la Saire pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération.

Délibération n° DEL2019_121

OBJET : Modification du barème d'indemnisation dans le cadre des servitudes d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement

Nombre de membres : 221 21h30

Nombre de votants : 184

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil communautaire a délibéré pour abroger le barème défini dans la délibération n° DEL2019_045 du 11 avril 2019 et pour valider le barème d'indemnisation des propriétaires dans le cadre de l'établissement d'une convention de servitude.

Délibération n° DEL2019_122

OBJET : Instauration d'une redevance pour service rendu dans le cadre des programmes de restaurations des cours d'eau du Cotentin

Nombre de membres : 221 21h48

Nombre de votants : 184

Pour : 137 - Contre : 21 - Abstentions : 26

Le conseil communautaire a délibéré pour instaurer une redevance pour service rendu dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau du Cotentin et pour fixer le montant de cette redevance à hauteur de 10 % pour tous travaux visant à limiter le piétinement des berges.

Délibération n° DEL2019_123

OBJET : Convention de mandat relative à la facturation et au recouvrement de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune de Lieusaint

Nombre de membres : 221 21h51

Nombre de votants : 184

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Conclure** une convention de mandat relative à la facturation et au recouvrement de la redevance assainissement collectif à la société VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux, dont le siège social est à Paris 8ème 21 rue de la Boétie , à compter du 1er janvier 2018 jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public d'eau potable de l'ex siaep Région de Valognes soit le 31 décembre 2028.
- **Dire** que la dépense sera imputée au budget annexe de l'assainissement collectif 10 au compte 611 – ligne de crédit 25078.

Délibération n° DEL2019_124

OBJET : Convention de mandat relative à la facturation et au recouvrement de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune d'Yvetot-Bocage

Nombre de membres : 221 21h52

Nombre de votants : 184

Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 8

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Conclure** une convention de mandat relative à la facturation et au recouvrement de la redevance assainissement collectif avec la société VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux, dont le siège social est à Paris 8ème 21 rue de la Boétie, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public d'eau potable de l'ex siaep Région de Valognes soit le 31 décembre 2028.
- **Dire** que la dépense sera imputée au budget annexe de l'assainissement collectif 10 au compte 611 ligne de crédit 25212.

Délibération n° DEL2019_125

OBJET : Rapport annuel du service public d'élimination des déchets - Année 2018

Nombre de membres : 221

21h59

Nombre de votants : 184

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 5

Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2018 joint en annexe de la délibération.

Délibération n° DEL2019_126

OBJET : Adhésion à la Société Publique Locale NORMANTRI, nomination des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale

Nombre de membres : 221

22h14

Nombre de votants : 182

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Valider** la création de la société publique locale dénommée « NORMANTRI » dont le siège social transitoire est fixé au : 9 rue Francis de Pressensé 14460 COLOMBELLES, avec pour objet social :

« Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires (ci-après les Membres de la SPL) ont décidé de se doter d'un acteur opérationnel dédié au transport, au tri et au conditionnement de leurs collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, y compris commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri (en favorisant la valorisation énergétique).

La SPL assure la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Aussi la société a pour objet :

- *Le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;*
- *La conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'Unité de Valorisation Energétique de Colombelles. A cette fin, il sera envisagé la passation d'un marché public global de performances avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence.*
- *La passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires.*
- *La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens propres pour effectuer les activités suivantes :*
 - § *Revente des produits triés,*
 - § *Suivi de la qualité des entrants, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,*
 - § *Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri et du pont-bascule,*
 - § *Communication/visites du centre de tri,*
 - § *Administration des contrats, direction.*

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, de conventions ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

- **Approuver** les Statuts de la SPL, le Pacte d'actionnaires et le projet de Règlement intérieur, et d'autoriser le Président à signer lesdits Statuts et le Pacte d'actionnaires tel que joints en annexe à la délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;

- **Approuver** le capital social de la SPL de 2 560 000 euros, avec une participation de Communauté d'Agglomération du Cotentin fixée à 430 758 € ;

- **Autoriser** le Président à signer les bons de souscription pour 430 758 de 1 euro chacune correspondant à la somme de 430 758 €, et prévoir incidemment l'inscription au budget correspondant à 50 % du montant des actions en numéraire souscrites ;

- **Approuver** la composition du Conseil d'administration de la SPL à 18 membres et nommer M M Edouard MABIRE et Philippe BAUDIN au sein du Conseil d'administration pour représenter la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

- **Nommer** Edouard Mabire à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

- **Autoriser** les représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) ;

- **Autoriser** le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise), ou son représentant, à effectuer toutes les démarches liées à la sélection, après mise en concurrence et pour le compte de la SPL, des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la SPL, et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri dans le cadre d'un marché public global de performances ;

- **Autoriser** le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise), ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'immatriculation de la société.

Délibération n° DEL2019_127

OBJET : Versement de la participation financière à l'étude pour la révision du SCOT du Cotentin

Nombre de membres : 221 22h16

Nombre de votants : 182

Pour : 161 - Contre : 1 - Abstentions : 20

Le conseil communautaire a délibéré pour accorder une participation financière de 121 612,12 euros auprès du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin pour le financement des études pour la révision du SCOT et pour dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses ligne 75199 compte 2041582-820.

Délibération n° DEL2019_128

OBJET : Fonds de concours aux communes

Nombre de membres : 221 22h19

Nombre de votants : 182

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Adopter** la maquette financière des fonds de concours 2019 qui lui est présentée en annexe à la délibération,

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer** à cent euros le tarif d'abonnement de dix séances d'aquabike au centre nautique Océalis, sachant que les séances sont encadrés par les éducateurs spécialisés,
- **Fixer** à dix euros le tarif de la séance pour des usagers occasionnels qui se joindraient au cours selon les disponibilités.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

